



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2022

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance extraordinaire du 27 juillet 2022, le règlement numéro 342-2022 déléguant certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 17^e jour du mois d'août 2022 (17-08-2022)

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 17 août 2022 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 17 août 2022.

Donné à Chandler, ce 17^e jour du mois d'août 2022 (17-08-2022)

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière